

Questions au Feuilleton

Date 1975	Lieu	Sujet	Assistance	Personnes rémunérées
9 et 10 septembre	Winnipeg	Les facteurs qui influent sur les migrations entre les campagnes et les villes	111	11
10 et 11 septembre	Whitehorse	La planification dans les petites agglomérations	75	4
12 et 13 septembre	Yellowknife	Les localités à industrie unique	68	9
19 septembre	Ottawa	La coopération internationale pour les établissements humains	168	3
26 et 27 septembre	Saint-Jean (Terre-Neuve)	La fourniture des services communautaires et leur financement	63	9
3 et 4 octobre	Halifax	Habitations et styles de vie	85	9
17 et 18 octobre	Saskatoon	L'impact national des politiques de gestion de la croissance	50	5
24 et 25 octobre	Moncton	La disponibilité des emplois et le développement des communautés	65	8
31 octobre et 1 ^{er} novembre	Québec	L'impact national des politiques de gestion de la croissance	58	5
6 et 7 novembre	Red Deer	La planification dans les petites agglomérations	86	6
13 et 15 novembre	Toronto	Le sol: propriété publique?	350	(voir le point 2 ci-dessous)
14 et 15 novembre	Charlottetown	La protection du sol et la conservation de l'énergie	60	4
21 et 22 novembre	Vancouver	L'environnement: incidences appropriées des changements technologiques et des styles de vie dans les établissements humains	125	12
28 et 29 novembre	Victoria	Usage approprié du sol	212	6

2. Le coût des symposiums (qui comprend les frais d'interprétation simultanée, ceux de voyage des participants aux débats, des conférenciers et du personnel du S.C.H. ainsi que ceux de location, d'accueil et de publicité) s'élève à \$112,000, dont \$5,000 ont été versés par le Secrétariat canadien d'Habitat à l'Université York pour l'organisation de son symposium.

3. On rédige, traduit et envoie actuellement à tous les participants un rapport de chacun des symposiums. On l'envoie aussi à environ 50 personnes par symposium qui n'ont pas pu y assister, mais qui ont demandé d'obtenir tous les renseignements relatifs au sujet, aux membres du Groupe d'étude interministériel (G.E.I.) d'Habitat, aux groupes de travail du G.E.I., au Comité national canadien pour Habitat et au Comité préparatoire fédéral/provincial d'Habitat. Environ 300 personnes ont demandé d'obtenir des exemplaires des 14 rapports. De plus, on rédige actuellement une synthèse des 14 rapports.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LE COÛT DE LA PHYSI-TROUSSE

Question n° 4950—M. Jones:

1. Combien a-t-on dépensé au total pour a) les salaires, b) la reliure, c) l'impression, d) l'enregistrement, e) la gravure des disques, f) d'autres dépenses, du programme Physi-trousse récemment lancé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Le gouvernement a-t-il réservé des droits pour a) l'ensemble, b) une partie du matériel composant la Physi-trousse et, dans l'affirmative, combien cela a-t-il coûté dans chaque cas?

3. Quelles sommes a-t-on versées ou doit-on à des particuliers ou à des entreprises pour la publication ou les droits de publication des éléments constituant la Physi-trousse?

4. Qui a autorisé l'affectation de crédits au programme Physi-trousse et en vertu de quelle autorité?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) à f) inclusivement: le coût des 100,000 exemplaires de la Physi-trousse s'élevait à \$451,678.

[M. Danson.]

Ce chiffre comprend le coût de l'impression, de l'enregistrement, de la gravure des disques et de toutes les autres dépenses, sauf le traitement des employés de la Section de la pleine forme. Le traitement estimatif du personnel se situe à \$15,000 pour les deux dernières années. Le montant total recouvrable au ministère des ventes des Physi-trousses s'élèvera à \$80,000 pour le reste de l'année financière 1975-1976. D'après le rythme actuel des ventes, il est prévu que ce montant sera considérablement plus élevé pour l'année financière 1976-1977. On prévoit qu'en fin de compte, les coûts de production seront totalement recouvrables des ventes des physi-trousses.

2. Le gouvernement a, de fait, réservé tous les droits du matériel de la Physi-trousse. Tout le matériel, sauf l'article noté ci-dessous, provient de travaux originaux ou de recherche par contrat du ministère et par conséquent, n'a pas exigé de dépenses pour le droit de reproduction.

3. Le droit de reproduction original de la brochure *La santé et la forme* revient à la compagnie d'assurance Skandia de Suède. Le texte a été reproduit au Canada et modifié avec la permission des titulaires du droit d'auteur sans frais exigés du gouvernement canadien. La musique du Physitest canadien consiste en une œuvre musicale originale mise au point et achetée par le gouvernement canadien au montant de \$14,087.00 lequel comprend tous les droits futurs pour l'utilisation de cette musique. On a versé en outre \$2,000 pour les quatre artistes dont la voix a été enregistrée pour le Physitest. Sauf les éléments susmentionnés, toutes les contributions de sources non gouvernementales ont été assurées au gouvernement fédéral à titre gracieux.

4. Les dépenses pour la Physi-trousse ont été autorisées par le ministre ou son représentant dûment délégué en vertu des dispositions de la loi sur la santé et le sport amateur.